



STOP

AUX DÉGRADATIONS DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES LES CID !

MASSACRE DANS LES EFFECTIFS ET DÉGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL:

Le constat est sans appel :

Les effectifs des CID fondent comme neige au soleil depuis la création des DISI.

Les conditions de travail ne cessent de se dégrader suite à :

- ▶ un effectif en constante diminution ;
- ▶ une charge de travail croissante ;
- ▶ des exigences et des objectifs accrus ;
- ▶ de nouveaux outils à maîtriser et de nouvelles compétences à acquérir ;
- ▶ la pression des indicateurs ;
- ▶ des missions devenant progressivement extra-départementales ;
- ▶ un plan de qualification au rabais.

Tout ceci... en seulement 3 ans !

UN AVENIR SOMBRE POUR L'ASSISTANCE DE PROXIMITÉ : TROP DE QUESTIONS SANS RÉPONSES

- ▶ Quel est l'avenir pour cette mission essentielle ?
- ▶ Quelle reconnaissance pour nos agents œuvrant chaque jour pour le maintien d'une qualité de service, qui était pourtant unanimement reconnue ?
- ▶ Quelles dégradations à subir pour nos utilisateurs ?

NON À LA CHRONIQUE DE LA MORT ANNONCÉE DES PAU DANS LES CID ! RECHERCHE PAU DÉSESPÉRÉMENT !

Le « pseudo » plan de qualification - qui en réalité n'en a que le nom - est un échec : en 2013 : Seulement une trentaine d'admis contre 130 participants des ESI.

L'examen de PAU est complexe et inadapté : **la CGT y voit une volonté manifeste de ne pas vouloir qualifier ses agents et ainsi reconnaître leurs compétences.**

La DGFIP ne propose rien en matière de reconnaissance des qualifications... si ce n'est cet unique examen ministériel. C'est loin d'être suffisant.



Montreuil, le 22/10/2014

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451 •

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr • Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

La CGT note par ailleurs qu'il est impossible de recruter directement un PAU par concours externe ou interne.

En outre, anciennement et avant fusion, la DGFIP disposait d'agents «administratifs» exerçant une activité informatique, qui pouvaient être motivés pour devenir d'excellents assistants utilisateurs. Ils devaient d'ailleurs passer la qualification relative à leur emploi.

Aujourd'hui avec la scission administratif/informatique : cette passerelle naturelle est coupée puisque la règle est que « chaque agent exerçant dans un ESI doit détenir une qualification ». Il devient donc difficile et très sensible de débaucher des agents administratifs. La source se tarit !

MAIS OÙ SONT DONC PASSÉS LES CADRES A EX CMI ET EX CID D'AVANT LA FUSION ?

Force est de constater que l'ensemble des emplois n'a pas été transféré lors du rattachement des CMI et des CMIB aux structures informatiques. Ainsi la CGT déplore la ponction arbitraire qu'ont effectué à leur avantage les DDFiP/DRFiP lors du transfert d'effectifs.

C'est le cas de nombreux ex-CMI de catégorie A et de CMI/CMIB de DDFiP.

Le sont autant d'emplois perdus ! D'autant que les CID excentrées n'ont pas de chef de service et se retrouvent confrontés directement aux exigences des directions locales. La proximité avec leur IDIV CID de rattachement ne suffit pas.

La CGT Finances Publiques pose des revendications claires à la Direction :

- ✓ ***Allocation sans délais d'effectifs dans les CID ;***
- ✓ ***Recréation des postes supprimés (effectifs complets des CMI CMIB avant fusion) ;***
- ✓ ***Affectation de cadres A dans toutes les CID excentrées ;***
- ✓ ***Création d'urgence d'un examen adapté (qui pourrait s'intituler par exemple «Opérateur informatique») dans le cadre du décret de 1971 pour reconnaître (enfin) les compétences des agents que le dispositif actuel exclut ;***
- ✓ ***Création d'un concours de PAU ;***
- ✓ ***Arrêt immédiat de la dictature des indicateurs et de la pression statistique, pour enfin se concentrer sur le cœur du métier d'un assistant : la satisfaction des utilisateurs et la résolution de leurs problèmes ;***
- ✓ ***Maîtrise du budget par les spécialistes de l'assistance (ex : remplacement des matériels obsolètes). Cela pourrait éviter ainsi les coupes budgétaires récurrentes des directeurs locaux sur l'informatique.***

Le 4 décembre 2014

Votez CGT

